



Malfaçons construction dalle

Par **jjsand**, le **22/06/2012** à **14:36**

Bonjour,

Notre maçon a "oublié" 20 cm de profondeur dans la construction de notre dalle au niveau du garage.

Il se propose de rajouter ces 20 cm par procédé chimique mais nous ne souhaitons pas cette réparation pour 2 raisons :

- à terme nous craignons des infiltrations et une fragilité au niveau de cette partie "rajoutée"
- notre maison est une maison à ossature bois pour laquelle le charpentier a déjà pris les cotes. D'une part cela l'obligerait à revenir prendre les nouvelles cotes (300 km aller-retour), d'autre part cela différerait et retarderait l'usinage de notre maison

Notre maçon nous indique que comme nous refusons la réparation, nous ne pouvons prétendre à aucun dédommagement.

Merci de nous éclairer sur ce point. Comment chiffrer le préjudice subi ?

Cordialement.